Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 29 février 2016, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 18h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Monsieur le conseiller John Chomyshyn est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière et madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière adjointe sont présentes.

Ayant été convoqués conformément par la loi et formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2016-02-46 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2016-02-47 <u>Lecture des documents du ministère</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter que la Municipalité de Rivière-Héva accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. Pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 319 000$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 10-2009. Ce billet est émis au prix de 98,67600$ CAN pour chaque 100.00$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

60 500$	1,65000%	8 mars 2017
62 100$	1,85000%	8 mars 2018
63 700$	2,05000%	8 mars 2019
65 500$	2,20000%	8 mars 2020
67 200$	2,50000%	8 mars 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

2016-02-48 <u>Émission des obligations pour le règlement d'emprunt 10-2009 (aqueduc)</u>

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-Héva souhaite emprunter par billet un montant total de 319 000$:

Règlement d'emprunt no 10-2009	Pour un montant de 319 000$
10-2009	250 800$
10-2009	68 200$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

Qu'un emprunt par billet au montant de 319 000$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 10-2009 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire Réjean Guay et la directrice générale et secrétaire trésorière Nathalie Savard;

Que les billets soient datés du 8 mars 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	60 500$
2018	62 100$
2019	63 700$
2020	65 500$
2021	67 200$ (à payer en 2021)
2021	0$ (à renouveler)

Adoptée

Questions du public

Aucune question

2016-02-49 Levée de la séance

À 18h40, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

_____
Réjean Guay
Maire